

DOSSIER DE PARTENARIAT HANDISPORT

2022 - 2024

... PARCE QUE LE SPORT DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS !

Handi
Sport 
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Nièvre



NOTRE COMITE

Le COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA NIEVRE (CDH 58), créé en 2003, est une instance décentralisée de la Fédération Française Handisport.

Il a pour mission de **développer, promouvoir, organiser et coordonner** la pratique des activités physiques et sportives en faveur des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel dans tout le département de la Nièvre.

Le public accueilli

Handicap physique: paraplégie, tétraplégie, amputation, agénésie, IMC, myopathies, polio, sclérose, nanisme, hémipplégie ...

Handicap sensoriel: sourds et malentendants, malvoyants et non voyants.

L'association possède l'agrément Jeunesse et Sports et est reconnue d'**Intérêt Général**.

Le CDH 58 est dirigé par 16 membres bénévoles ; une salariée (Agent de développement) et deux volontaires en service civique viennent compléter l'équipe.

INFOS +

30 sports proposés dans la Nièvre

23 structures d'accueil : 5 clubs Handisport et 18 sections Handisport
Des clubs formés à l'accueil de personnes en situation de handicap et possédant du matériel adapté

SPORT POUR TOUS

LOISIR ET COMPETITION

En 2021 c'est + de 300 licenciés

Des jeunes de 05 à 18 ans - Des adultes dès 18 ans



NOS ACTIONS

- **Développer** les disciplines sportives dans le département
- **Organiser** des évènements : compétitions, challenges, manifestations promotionnelles, journées découvertes, stages sportifs...
- **Accompagner** la création de nouvelles sections Handisport dans les clubs valides
- **Faciliter** l'intégration des personnes en situation de handicap dans les structures valides au travers d'actions d'informations et de formations.
- **Fidéliser** les clubs et les licenciés en restant ouvert et attentif à leur développement
- **Favoriser** la mise en place de nouvelles disciplines par un soutien en matériel et/ou une aide à l'encadrement
- **Créer** un pôle de matériel adapté mis à disposition des clubs et des licenciés
- **Sensibiliser** le public valide au handicap afin de changer le regard des gens
- **Assurer** un rôle de représentation et/ou de coordination dans le cadre de manifestations sportives et de sensibilisations «Sport et Handicap»

CONTACT

Nathalie LAURENT
Présidente
06.50.81.50.39

Elodie GAUTHIER
Chargée de mission
06.23.31.21.17
cd58@handisport.org

2 Rue Louise Michel
58640 VARENNES-VAUZELLES

www.handisport-nievre.fr



NOS PROJETS

Organiser des manifestations promotionnelles dans plusieurs villes du département pour faire connaître le mouvement handisport et **développer des clubs ou sections Handisport.**

Proposer aux jeunes en situation de handicap de découvrir plusieurs activités par la mise en place de journées découvertes avec des encadrants formés. Les accompagner dans des clubs près de chez eux, les encourager à s'entraîner régulièrement et les inviter à participer aux compétitions Jeunes FFH : **Grand Prix Régional des Jeunes, Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport, Stages à potentiel, etc.**

Acquérir du matériel spécifique Handisport pour nos démonstrations, pour les stages et aussi pour les prêter aux clubs qui ont de nouveaux licenciés: **fauteuils de sport, potence de tir à l'arc, lève-cavalier et selles adaptées, canoë adapté, fauteuil aquatique, etc.**

Sensibiliser un maximum de personnes au handicap et aux pratiques Handi-sportives sur tout le département afin de **lever les barrières du handicap**

Aider nos clubs à se structurer, et à se développer: **soutien en prêt de matériel, soutien administratif, aides financières pour les stages, formations, matériel.**

**POUR MIEUX COMPRENDRE :
UTILISATION DU MATÉRIEL**

**CHAQUE PRATIQUE NECESSITE
DU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE**

UNE DISCIPLINE = UN FAUTEUIL



**UN COÛT ELLEVE DU MATERIEL
+ 2000 Euros !**



NOUS SOUTENIR

POURQUOI ET COMMENT ?

En choisissant de nous aider :

Vous **soutenez** le développement de la pratique Handisport en loisir ou en compétition sur le département.

Vous **associez votre image** à celle du CDH 58 qui oeuvre pour proposer à toutes les personnes en situation de handicap une activité sportive qui leur convienne, près de chez eux, avec des encadrants formés et du matériel adapté.

Vous **participez** à une action sociale en faveur des personnes en situation de handicap en leur permettant une intégration par le sport.

En tant que chef de l'entreprise,

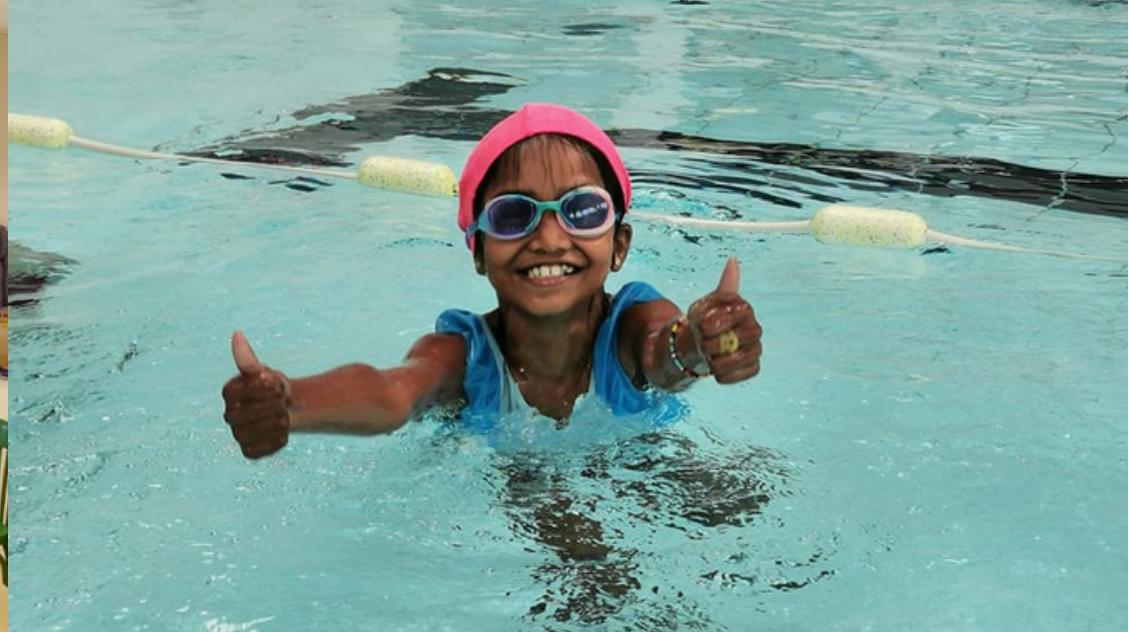
Vous avez une entreprise dynamique et performante!
Vous voulez donner plus de sens à vos actions!
La solidarité fait partie de vos valeurs!
Pour vous le sport favorise l'insertion, le bien-être, l'épanouissement!

ALORS NOUS AVONS DES VALEURS COMMUNES !

Vous voulez fédérer vos équipes autour d'un projet novateur
Vous voulez faire partager votre enthousiasme
Vous voulez donner une image généreuse de votre entreprise

Devenez Notre Mécène !

En faisant un don à notre association



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

LE MECENAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une entreprise peut faire un **DON** à une association. Cette démarche ouvre droit à une **DÉFISCALISATION** c'est à dire une réduction d'impôts de 60 % pour les entreprises, dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires.

Le CDH 58 est **reconnu d'intérêt général et d'utilité publique**, nous pouvons donc délivrer un reçu fiscal à votre entreprise.

**Si votre entreprise fait un don de 10 000 € à l'association, cela ne vous coûte en réalité « que » 4 000 € (8 000 € déductibles de l'impôt sur les sociétés).*

**Si votre entreprise fait un don de 2 000 € à l'association, cela ne vous coûte en réalité « que » 800 € (1 200 € déductibles de l'impôt sur les sociétés).*

LE MECENAT FINANCIER

L'entreprise mécène verse une somme d'argent à l'association par chèque ou par virement pour le fonctionnement du CDH 58 et la mise en place de ses actions, ou bien pour l'achat de matériel sportif ou encore d'un véhicule.

La convention peut se faire sur plusieurs années, permettant ainsi de pérenniser le développement de nos actions.

CONTREPARTIES :

Une entreprise qui fait un don n'a pas de contreparties publicitaires mais nous pouvons mettre le **LOGO de votre entreprise** sur nos différents supports de communication (*courriers, réseaux sociaux, site internet, kakémonos, véhicules...*).

Une **soirée "partenaire"** viendra également mettre en avant notre collaboration et vous permettra de découvrir une pratique Handisport.

NOS PROPOSITIONS



FORMULE 1 :
5 000 € / AN
2 000 € APRES DEDUCTION

Papillon OR : Partenaire officiel !

Le LOGO de l'entreprise sur tous les supports de COMMUNICATION du CDH 58 :

Les 2 véhicules du CDH 58 (Trafic et Kangoo), une paire de flasques de fauteuil, la plaquette du CDH 58, le site Internet, les affiches de nos manifestations, un kakémono « partenaire » avec seulement votre logo et celui du CDH 58, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), les courriers du CDH 58.

Une manifestation Handisport au nom de votre entreprise !

Une sensibilisation Handisport d'une journée auprès de vos salariés (100 salariés max) : mise en situation de handicap sur une pratique sportive (*Basket fauteuil, Parabadminton, Torball...*) avec la présence d'un athlète Handisport.



FORMULE 2 :
2 500 € / AN
1 000 € APRES DEDUCTION

Papillon ARGENT:

Le LOGO de l'entreprise sur des supports de COMMUNICATION du CDH 58 :

Un véhicule du CDH 58 (Trafic), une paire de flasques de fauteuil, la plaquette du CDH 58, le site Internet, les affiches de nos manifestations, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), les courriers du CDH 58.

Une sensibilisation Handisport d'une demi-journée auprès de vos salariés (50 salariés max) : mise en situation de handicap sur une pratique sportive (*Basket fauteuil, Parabadminton, Torball...*) avec la présence d'un athlète Handisport.



FORMULE 3 :
1 000 € / AN
400 € APRES DEDUCTION

Papillon BRONZE :

Le LOGO de l'entreprise sur des supports de COMMUNICATION du Comité :

la plaquette du Comité, le site Internet, les affiches de nos manifestations, les réseaux sociaux.

Une sensibilisation Handisport d'une heure auprès de vos salariés (20 salariés maxi) : mise en situation de handicap sur une pratique sportive (*Basket fauteuil, Parabadminton, Torball...*) avec la présence d'un athlète Handisport.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces propositions

CONTACT

Nathalie LAURENT
Présidente
06.50.81.50.39

Elodie GAUTHIER
Chargée de mission
06.23.31.21.17
cd58@handisport.org

2 Rue Louise Michel
58640 VARENNES-VAUZELLES
www.handisport-nievre.fr

Handi Sport 
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Nièvre